

Séance du Conseil municipal du 25 septembre 2014
Extrait du procès-verbal

...

4. Présentation du projet de budget communal 2015

La présidente passe la parole à M. Locher.

M. Locher procède à la présentation du budget communal 2015.

Présentation des lignes directrices

Rigueur et transparence !

Rigueur, réalisme, service à la collectivité. Un défi face à la croissance de Chêne-Bougeries.

Le premier point sur lequel j'aimerais m'arrêter, c'est notre situation économique et ses signaux contradictoires.

Je laisse délibérément de côté la problématique de la fiscalité liée aux personnes morales. Cela étant et bien qu'elles représentent un montant relativement faible par rapport au total de nos recettes à Chêne-Bougeries, il existe une incertitude importante en la matière, puisque la commune a vu s'installer une importante banque privée, et verra prochainement l'installation d'une importante société pétrolière sur une surface de 9000 m² de bureaux.

La situation économique comporte bel et bien des signaux contradictoires. En conséquence, on peut afficher un optimisme raisonnable. À cet égard, le Groupe de perspectives économiques du canton reste prudent.

Je vous rappelle ensuite les deux composantes à analyser pour établir un budget, à savoir les charges et les recettes.

En ce qui concerne les charges, nous avons optimisé au maximum les dépenses pour l'année 2015, ceci avec l'appui des divers services communaux et en menant systématiquement une réflexion en opportunité face aux besoins de notre collectivité.

Les charges ont été étudiées, limées et arbitrées, le cas échéant, par le Conseil administratif.

S'agissant des recettes, l'administration fiscale nous a communiqué, lors de l'établissement des derniers budgets, des montants de recettes nettement sous-évalués par rapport à nos comptes. De même, la complexité des déclarations fiscales de certains de nos contribuables nous amène à percevoir parfois avec grand retard des correctifs des années précédentes. À l'heure actuelle, ce sont CHF 500'000.- de correctifs pour les personnes physiques de 2009 à 2012 que nous devrons intégrer aux comptes 2014. Cela signifie que si les choses se réalisent telles qu'elles ont été estimées, à fin 2015 la valeur du centime aura légèrement progressé par rapport à l'année 2014.

On ne peut pas savoir de manière sûre ce qui va se passer au niveau économique, mais moi, je suis confiant. Je n'oublie toutefois pas que le GPE pense qu'il faut être prudent!

Les rentrées fiscales vont continuer de progresser. Dans les immeubles des « Hauts de Malagnou » par exemple, il y a beaucoup de nouveaux contribuables dont les impôts nous seront versés dès 2014.

La croissance de notre commune nous invite à maintenir des prestations à la population en progression. Nous sommes déjà passés de 10'615 résidents à la fin 2013 à 10'876 à la fin juin de l'année en cours, ce qui signifie 261 résidents de plus en 6 mois.

Séance du Conseil municipal du 25 septembre 2014
Extrait du procès-verbal

Vous avez reçu le 19 septembre déjà ce projet de budget 2015. Vous aurez constaté la rigueur et la transparence de son contenu. Nous l'avons agrémenté de sept pages d'observations, répondant le plus précisément possible à vos interrogations, dans le cadre d'un exercice budgétaire. Nous ne sommes pas dans l'analyse des comptes, c'est un autre exercice. Vous n'aurez pas à vous prononcer sur les annexes, mais vous remarquerez qu'elles ont été épurées.

Grandes lignes du budget :

Administration et personnel :

Depuis que les tâches de nature comptable sont effectuées par des fiduciaires, on peut dire que ce dispositif nous a permis une économie de l'ordre de 40 %. Avec l'augmentation importante des charges en prévision de l'introduction du nouveau plan comptable MCH2, nous avons inscrit cette année une somme de CHF 450'000.- au budget. Pour information, le dispositif antérieur nous aurait coûté environ CHF 550'000.-, soit 20 % de plus. On peut maintenant affirmer que le système actuellement en place permettra d'économiser environ 20 % sur 2015.

Nous poursuivons les efforts de rationalisation avec :

- *la gestion électronique des factures dès leur entrée en mairie, le contrôle du suivi de validation ainsi que du désengagement des bons de commandes.*
- *l'économat de la salle communale par exemple, qui permet de rationaliser les commandes.*

Ce budget prévoit des postes supplémentaires au sein de notre administration communale, à savoir :

- *1 poste de cantonnier au service des routes*
- *1 gestionnaire de la petite enfance*
- *1 observateur du territoire*

Cette augmentation de la masse salariale communale doit toutefois être mise en relation avec les gros efforts consentis par la commune pour l'assainissement de la caisse de prévoyance. Actuellement, la caisse est assainie.

Enfin, le montant des jetons de présence du Conseil municipal ainsi que le montant des indemnités du Conseil administratif ont été réajustés pour se situer dans la moyenne de ce qui se pratique dans les onze villes du canton, hors ville de Genève. Cela répond, d'une part, à la demande réitérée de votre Conseil, mais surtout il semble adéquat d'introduire cette proposition dans le dernier budget de la législature.

Concernant la petite enfance et la jeunesse, nous intégrons la perspective de l'ouverture de la crèche du Nouveau Prieuré avec 30 places d'accueil en septembre 2015, ce qui nécessitera l'engagement d'une directrice d'abord à temps partiel, ainsi que du personnel éducatif.

Ce projet de budget intègre également l'élargissement des horaires d'ouverture du « Petit Manège » et la consolidation du fonctionnement du Bureau de la Petite Enfance.

Pour les routes et infrastructures, relevons une augmentation substantielle des charges consacrées à l'entretien ordinaire de nos routes, faisant suite à une expertise de ces dernières.

Et comme mentionné précédemment, nous prévoyons de renforcer l'équipe de nos cantonniers par l'engagement d'un nouveau collaborateur.

Séance du Conseil municipal du 25 septembre 2014
Extrait du procès-verbal

Les bâtiments publics voient une poursuite des mesures d'assainissement et d'entretien, comprenant également leurs équipements. Vous savez que nous comptons poursuivre notre politique actuelle d'extension progressive des éclairages par LED.

Au niveau des affaires sociales, nous poursuivons le soutien à l'aide au développement avec le maintien d'une aide correspondant à 0,7 % du budget.

De même, nous maintenons notre partenariat avec la Fédération genevoise de coopération.

Enfin, dans le domaine de l'aménagement, nous poursuivons les travaux devant mener à l'adoption par l'État de notre plan directeur communal.

Vous aurez remarqué également la création d'un nouveau poste d'observateur du territoire.

À noter encore le renforcement du patrimoine arboré, ainsi qu'une cartographie précise et dynamique du capital naturel et bâti au moyen d'une vidéosurveillance par drones de l'ensemble du territoire communal.

Evolution des charges et revenus

Les charges progressent légèrement. Elles se montent à CHF 37'932'272.-, pour des recettes estimées à CHF 38'031'137.-, ce qui permet d'obtenir un excédent de recettes de CHF 98'865.-.

Concernant l'évolution des charges, l'ensemble des charges progresse de CHF 2'960'707.-. Cette progression est en rapport avec les services à la population et en adéquation avec les rentrées fiscales.

Le traitement du personnel progresse de CHF 1'119'230.-. M. Locher mentionne à nouveau le poste supplémentaire de cantonnier, de gestionnaire de la petite enfance et d'observateur du territoire. Par ailleurs, sont incluses les annuités et demi-annuités selon le processus statutaire. Y sont également intégrés le dispositif RH lié à l'ouverture de la crèche du « Nouveau Prieuré » ainsi qu'un renchérissement estimé à 0,5 %.

Arrivée de M. Ullmann à 21 h 22.

L'amortissement du patrimoine administratif progresse de CHF 660'956.-. Le tableau des amortissements est à jour.

La somme destinée à l'entretien des bâtiments communaux et des routes est globalement stable.

Concernant les subventions, comme mentionné plus tôt, le soutien à l'aide au développement est maintenu, en y consacrant 0,7 % du budget.

Pour ce qui est de l'évolution des revenus, les recettes fiscales (nature 40) s'élèvent à CHF 30'411'543.-, soit une légère augmentation de 7,11 %.

Les revenus des biens (nature 42), avec une augmentation de 3,18 %, sont fixés à CHF 4'557'684.-.

Les revenus divers (nature 43) se montent à CHF 1'177'020.-.

Les dédommagements de collectivités publiques (nature 45), résultats, entre autres, de l'effort de la commune dans le domaine de la petite enfance, est fixé à CHF 598'040.-.

Concernant les estimations fiscales, la valeur du centime progresse pour les personnes physiques de 6,04 %, et pour les personnes morales de 21,94 %.

À noter que la valeur du centime additionnel pour les personnes physiques progresse de manière linéaire. Il en va de même pour l'évolution de la valeur du centime additionnel pour les personnes morales.

Séance du Conseil municipal du 25 septembre 2014

Extrait du procès-verbal

M. Locher rappelle, concernant les charges par fonctions, que la nature 3 intitulée « Culture et loisirs » englobe l'encouragement à la culture, le service des parcs et promenades, le sport (dont la subvention au Centre sportif de Sous-Moulin) et les autres loisirs.

Pour ce qui en est des revenus par fonction, M. Locher rappelle à quoi correspondent les différents libellés, à savoir :

- Aménagement et environnement : revenus du cimetière et traitement des déchets.
- Trafic : cartes CFF et abonnements TPG.
- Prévoyance sociale : rétrocessions pour les crèches et le CAS.
- Culture et loisirs : Villa Grange-Canal
- Enseignement et formation : locations de salles et de locaux
- Prévention & sécurité : amendes d'ordres, rétrocessions des compagnies d'assurances et procédés de réclame.
- Consommation d'énergie : locations de salles et de locaux et rétrocession des SIG

Concernant les investissements, ils se poursuivent selon le tableau désormais à jour qui figure dans les annexes du projet de budget. Les principaux investissements prévus en 2015 sont les suivants :

- Extension de l'école de Conches : le Conseil municipal a voté un crédit d'étude concernant la faisabilité d'une extension de l'école de Conches ; il est souhaité qu'avant la fin de la législature, un projet plus concret puisse être soumis au Conseil municipal.
- Mise aux normes énergétiques et rénovation du bassin de la piscine du Belvédère, suite à la première expertise présentée au Conseil municipal et à la deuxième qui est en cours
- Construction d'un EVE à La Pommière
- Mise en séparatif du collecteur de la rue de Chêne-Bougeries qui nécessitera, lors de son assainissement et de l'assainissement de la route de Chêne, la construction d'un bassin de rétention tel que celui qui sera construit dans la culée du pont sur la Seymaz
- Recapitalisation du patrimoine végétal communal
- Suivi du MEP, avec le réaménagement du Village.

Enfin, M. Locher évoque le calendrier :

- 14 octobre 2014 : Commissions Réunies et commission Finances
- 6 novembre 2014: vote du budget par le Conseil municipal

La présidente remercie M. Locher pour cette présentation claire. Elle précise qu'elle a fixé la date de la séance des commissions Réunies après de nombreux échanges de courriels et qu'elle avait demandé aux conseillers administratifs de bien vouloir donner la priorité à cette dernière, laquelle fait suite à une proposition de M. Locher.